

Les quatre syndicats retraités

Le 1er janvier 2010, les quatre syndicats retraités (CFTC, CFE-CGC, CFE-CLP et CFE-CP) ont fusionné pour former le Syndicat national des retraités (SNR). Cette fusion a été décidée par les membres des quatre syndicats lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Paris le 15 décembre 2009. Le SNR a pour objectif de représenter les intérêts des retraités et de défendre leurs droits. Il est membre du Conseil national des retraités (CNR) et du Conseil supérieur des retraités (CSR).

Le SNR est représenté par un conseil d'administration (CA) composé de représentants des quatre syndicats. Le CA est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CA a pour mission de définir la stratégie du SNR et de contrôler son fonctionnement.

Le SNR est également représenté par un conseil de surveillance (CS) composé de représentants des quatre syndicats. Le CS est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CS a pour mission de contrôler le CA et de veiller à la bonne gestion des affaires du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de gestion (CG) composé de représentants des quatre syndicats. Le CG est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CG a pour mission de gérer les affaires courantes du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de discipline (CD) composé de représentants des quatre syndicats. Le CD est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CD a pour mission de discipliner les membres du SNR qui ne respectent pas les règles de la charte.

Le SNR est également représenté par un conseil de médiation (CM) composé de représentants des quatre syndicats. Le CM est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CM a pour mission de médier les conflits entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de conciliation (CC) composé de représentants des quatre syndicats. Le CC est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CC a pour mission de concilier les différends entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de règlement des différends (CRD) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRD est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRD a pour mission de régler les différends entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de résolution des litiges (CRL) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRL est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRL a pour mission de résoudre les litiges entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de médiation des conflits (CMC) composé de représentants des quatre syndicats. Le CMC est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CMC a pour mission de médier les conflits entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de conciliation des différends (CCD) composé de représentants des quatre syndicats. Le CCD est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CCD a pour mission de concilier les différends entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de règlement des litiges (CRL) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRL est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRL a pour mission de régler les litiges entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de résolution des conflits (CRC) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRC est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRC a pour mission de résoudre les conflits entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de médiation des litiges (CML) composé de représentants des quatre syndicats. Le CML est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CML a pour mission de médier les litiges entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de conciliation des litiges (CCL) composé de représentants des quatre syndicats. Le CCL est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CCL a pour mission de concilier les litiges entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de règlement des conflits (CRC) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRC est présidé par le président du CFE-CLP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRC a pour mission de régler les conflits entre les membres du SNR.

Le SNR est également représenté par un conseil de résolution des litiges (CRL) composé de représentants des quatre syndicats. Le CRL est présidé par le président du CFE-CP, M. Jean-Pierre Lecoq. Le CRL a pour mission de résoudre les litiges entre les membres du SNR.

Voici l'expression collective des équipes des quatre syndicats retraités bretons.

Nous souhaitons d'abord remercier l'ensemble des équipes CFDT pour le travail accompli tout au long de ce mandat. Chacun en conviendra : ce ne fut pas un long fleuve tranquille.

L'année 2023 a profondément marqué notre organisation. Les mobilisations sur les retraites ont engagé l'ensemble des équipes CFDT, y compris les retraités.

Notre action dans le cadre de l'intersyndicale – dont il faut souligner le caractère exemplaire et le bilan positif – n'a pas permis de faire reculer le gouvernement à l'époque. Mais notre détermination collective contribue peut-être aujourd'hui à quelques inflexions de sa position.

Parmi les initiatives du mandat, la tournée des syndicats a constitué une démarche innovante. Appréciée par l'ensemble de nos syndicats, elle a permis de renforcer les échanges avec les structures de terrain.

Cependant, une question demeure omniprésente : quelle place pour nos structures interprofessionnelles ?

La proximité avec les adhérents est régulièrement affirmée comme une priorité. Mais comment la mettre en œuvre lorsque les moyens syndicaux notamment humains se réduisent sur les territoires ?

Faut-il considérer cette ambition comme une utopie ? Ou bien la CFDT doit-elle réaffirmer plus fortement encore ses valeurs de coopération et de solidarité ?

Nous pensons que l'interprofessionnel doit retrouver pleinement sa place, son rôle et ses missions autour des grands enjeux transversaux et intergénérationnels.

Quelques exemples illustrent cette nécessité.

La Santé et la perte d'autonomie

Cela concerne l'ensemble de la population pas que les retraités et de nombreux syndicats.

La création de la cinquième branche de la Sécurité sociale et de la CNSA a constitué une avancée partielle mais sans une véritable loi « Autonomie-Grand âge » pas de moyens financiers pérennes, sans parler d'une gouvernance éloignée de nos attentes. La coordination de tous les acteurs CFDT sur ces dossiers passe par l'Interpro.

Le Pacte du pouvoir de vivre

Les retraités participent, aux côtés des responsables interprofessionnels, à l'animation du Pacte du pouvoir de vivre. La CFDT y joue localement un rôle essentiel. Quel avenir sans l'Interpro ?

La Lutte contre les idées d'extrême droite

La lutte contre les idées d'extrême droite constitue un autre enjeu majeur.

Ces sujets politiques ne sont pas toujours simples à porter dans les syndicats, dont les priorités restent naturellement l'action revendicative et la vie des sections syndicales.

Pourtant, les risques notamment sur le rôle et la place des corps intermédiaires sont réels. Nous partageons l'inquiétude la Confédération face à cette évolution. Qui pour porter ce combat sans l'Interpro ?

Les valeurs portées par la CFDT

L'engagement pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le soutien aux droits des personnes LGBTQIA+, les positions sur l'immigration, la lutte contre les exclusions ou encore l'action au niveau européen constituent des marqueurs forts qui donnent du sens à notre engagement. Là aussi, l'Interpro est notre vitrine !

La Communication et l'information

Comment ne pas évoquer la communication dans une période marquée par la surabondance d'informations, vraies comme fausses ? Les outils développés par la Confédération produisent des résultats tangibles et sont largement utilisés par les équipes, y compris les retraités. Mais souvent épauler par des équipes de l'Interpro.

Alors oui, l'avenir de l'Interpro nous interpelle !

Nous saluons l'engagement de la CFDT en faveur de la **Transition écologique**. De nombreuses équipes de retraités s'en sont saisies localement, notamment autour des questions de mobilité, de logement ou encore d'alimentation.

Pour conclure : Un regret et une attente forte

Nous souhaitons exprimer un regret majeur à l'attention des fédérations et des syndicats.

La fidélisation des adhérentes et adhérents lors du passage à la retraite demeure un défi. Les outils d'information et de formation existent. Proposer de poursuivre son adhésion à la CFDT au moment du départ en retraite peut-il devenir un réflexe pavlovien dans tous les syndicats ?

Nous l'espérons fortement.

Merci de votre écoute.

